

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1996-1997

---

3 JUILLET 1997

---

PROJET DE DECRET

DEFINISSANT LES MISSIONS PRIORITAIRES  
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL  
ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
ET ORGANISANT LES STRUCTURES PROPRES  
A LES ATTEINDRE(1)

---

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION  
PAR M. MATHIEU ET CONSORTS

---

---

(1) Voir Doc. n° 152 (1996-1997) n° 1 à 41.

**Amendement n° 332**

A l'article 62, ajouter après « valeurs », « et, en particulier l'esprit critique ».

*Justification*

Il nous paraît difficile d'imaginer un projet éducatif et pédagogique sans partir d'un réflexe d'honnêteté intellectuelle et d'ouverture à la conception de l'autre.

G. MATHIEU.  
P. HAZETTE.  
D. van EYLL.